

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI
UNITE - EGALITE - PAIX

TRESORERIE NATIONALE
DE LA REPUBLIQUE
DE DJIBOUTI

TEL : 35/78/27
BP : 2119
FAX : 35/02/62

LE TRESORIER

الخزينة الوطنية

في جيبوتي

الخزينة

في جيبوتي

N° 1325/M.T.N./05
Djibouti le 26/09/05

أمين الصندوق

5/M.T.N./05
كملا

أمين الصندوق

A

Madame la Présidente du Conseil d'Administration
Djibouti Telecom

Objet : conclusion des travaux d'audit des comptes des exercices 2003
et 2004 de Djibouti Telecom SA.

Madame la Présidente,

En ma qualité de Commissaire aux Comptes en titre des entreprises et établissements publics et en exécution déjà mission prévue par la loi n° 191/ AN/ 86 du 3 Février 1986, nous avons procédé aux vérifications des comptes de Djibouti Telecom SA des exercices 2003 et 2004 en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

Les réserves émis par les commissaires aux comptes délégué et qui ont fait l'objet de refus pour la certification des comptes des exercices sus-mentionnés ont en partie été corrigés(voir la liste des réserves en annexes).

Les points n°1 ; 2 ; 3 et 8 ont été corrigés au cours de notre mission le reste des points à savoir les points n°4 ;5 ;6 et 7 n'ont pas été corrigés.

OPINION :

Sur la base du contrôle effectué et sous réserves des points sus-mentionnés, nous certifions que les états financiers de Djibouti Telecom sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice ainsi que de la situation financière et du patrimoine de rétablissement.

**Le Directeur du Trésor et
de la Comptabilité Publique**

Rachid Hassan Saban

